



Impression de l'obstination d'une assistante sociale

Par **Camy77**, le **30/03/2015** à **22:46**

Bonsoir,

Je suis hébergée chez ma belle-mère qui a des difficultés avec l'alcool, parfois des excès de colère mais je sais qu'elle n'aurait jamais touché mon bébé. Le bailleur social est informé de cette situation. J'ai eu une grosse dispute avec ma belle-mère et je l'ai contacté en urgence afin que l'assistante sociale puisse me guider.

L'assistante sociale se permet de me dire de vendre mes meubles, d'abandonner mes animaux, je suis certaine qu'elle veut me parqué dans un foyer,... pour soi-disant le bien-être et la sécurité de ma petite fille.

J'ai vu la PMI pour quelques conseils comme mon bébé ne dort pas beaucoup, puis elle s'est permise de venir avec la puéricultrice de la PMI à mon domicile et j'ai l'impression d'être jugée en permanence.

Cependant, elle n'a rien fait pour moi, je suis au chômage, il ne fallait pas que je trouve d'emploi mais malheureusement pour elle, j'ai trouvé un CDI qui commence en mai, elle considère que je suis capable de me débrouiller seule mais elle estime que je dois partir, en 1 mois, de chez ma belle-mère tout ceci en abandonnant tout.

Je vais me renseigner auprès de la maison sociale dont elle dépend. Je pense qu'elle est compétente mais je trouve que c'est limite du harcèlement.

Merci de vos réactions.

Cordialement.

Par **moisse**, le **31/03/2015** à **11:07**

Bonjour,

Ce n'est pas l'assistante qui a inventé la situation, mais bien vous qui avez décrit celle-ci et le comportement de votre belle-mère.

L'assistante en a déduit fort justement, selon vos propos, que l'enfant est en danger, qu'il le sera encore plus si vous travaillez et laissez donc cet enfant à la garde de la belle-mère en question.

En fait c'est vous qui harcelez les service sociaux en vue de trouver des solutions que vous rejetez toutes.

Par **aguesseau**, le **31/03/2015** à **11:47**

bjr,

comme moisse, au vu de la situation que vous décrivez et du comportement de votre belle-mère, l'assistante sociale, que vous avez vous-même été voir, me parait avoir une réponse adaptée pour préserver la santé de l'enfant.

comment pouvez-vous laissez votre fille sous la garde de votre belle-mère quand vous travaillerez avec le comportement que vous indiquez à son sujet.

cdt

Par **Camy77**, le **31/03/2015** à **11:58**

Je pense qu'il y a une incompréhension, je n'ai jamais laisser ma fille a la garde de ma belle mere, je ne suis pas folle non plus.

J'ai eu une discussion claire, net et précise avec l'assistante en question. Conclusion pour mon bien être et celui de ma fille recherche d'appart active...

Par ailleurs ma fille est garde par une nounou et son pere la surprotege...